

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

27 juin 2015

SOMMAIRE

Abertas S.à r.l.	76480	AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS	76505
ABM Lux Menuiserie S.à.r.l.	76480	AXA Alternative Participations Sicav I	76506
ABN AMRO Multi-Manager Funds	76481	AXA Alternative Participations Sicav II	76508
AC Holdings S.à r.l.	76482	Bemo Europe - Banque Privée	76475
ACR Services S.A.	76476	Bigcodetech S.à r.l.	76477
Admiral Global & International S. à r.l.	76469	Biomet Luxembourg S.à r.l.	76509
Admiral Institutional S.à r.l.	76472	Biomet S.à r.l.	76510
Advensys Conseil LTD	76475	BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	76479
Aero 1 Global & International S.à r.l.	76476	B.O.A. Group S.A.	76509
Aerogolf Property Management S.à r.l.	76486	Build Finance S.à r.l.	76491
Aero Investment S.à r.l.	76475	Calypsum S.A.	76512
Agata S.A.	76489	CEREP Cumbernauld S.à r.l.	76512
Agence Lux-Assur S.à r.l.	76489	CIE Luxembourg SVS S.à r.l.	76494
AGHR AubRiv SCA	76490	CIE Property S.à r.l.	76494
AIM Services S.à r.l.	76490	DATAPV & Cie	76492
Alghero Holding Lux S.à r.l.	76476	DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.	76481
Aliroso S.A.	76492	Ernee Gestion S.A.	76506
AL Securitisation Limited	76491	F.L. Promo Sàrl	76466
Alta Energy Luxembourg S.à r.l.	76477	Foyer S.A.	76510
Alteralia Management S.à r.l.	76477	GK-Ascofi S.à r.l.	76489
AL.VE S.A.	76492	Global Value & Growth	76510
Ambrinvest S.A.	76493	Highstreet II PropCo I S.à r.l.	76498
AMT Capital Holdings II S.A.	76478	ILG S.A.	76491
Andbank Luxembourg S.A.	76478	Luxembourg Beach Soccer Association	76506
Angelmar SPV 1	76497	Luxtecpro S.à r.l.	76496
Aptean Parent Co S.à r.l.	76478	Mac's Luxembourg	76486
ARB Invest S.A.	76493	MDS Immobilière S.à r.l.	76508
Arco Di Tito Investment S.A.	76494	Meenie GP S.A.	76493
Arisa Assurances	76496	Mira Invest Fund	76480
ARISA Ré	76497	Resolution IV Holdings S.à r.l.	76482
Armador S.A. SPF	76497	TC Proactive III S.à r.l.	76472
Arthur	76498	Teleteam V	76469
Asterina Investments S.à r.l.	76479	Wilink Lux S.A.	76467
Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS	76505		

F.L. Promo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, z.a.r.e. Ilôt Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 55.024.

L'an deux mille quinze, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Louis FARNETI, employé, né à Dudelange, le 06 août 1951, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs,

2.- Monsieur Sebastiano LOVECE, carreleur, né à Putignano (Italie), le 15 juillet 1954, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots, et

3.- Monsieur Sabatino DI BARTOLOMEO, technicien, né à Mont-Saint-Martin, le 20 novembre 1967, demeurant à F-54720 Lexy, 5, rue du Général de Gaulle, (France)

ici dûment représentés par Monsieur Louis FARNETI, prénommé, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "F.L. Promo, S.à r.l.", avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 55.024, a été constituée originairement sous la dénomination de PUBLITEC, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 417 du 27 août 1996, modifiés suivant acte reçus par le prédit notaire Norbert MULLER, en date du:

- 3 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 740 du 13 octobre 1998, et

- 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 651, du 12 septembre 2000, modifiés suivant actes reçus par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du:

- 24 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 922, du 9 septembre 2003,

- 28 février 2004, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 4 98, du 12 mai 2004,

- 20 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 507, du 28 mai 2005, et

- 10 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1581 du 19 août 2006,

modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du du 1^{er} avril 2014, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1597 du 20 juin 2014.

- Que le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet au 1^{er} mai 2015 l'adresse du siège social vers L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).**

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem"

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Louis FARNETI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015066299/54.

(150076165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Wilink Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WILINK LUX S.A.», avec siège social à L-1208 Luxembourg, 2, rue François Baclesse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.676, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit belge et sous la dénomination de «HORATIUS LIFE S.A.» suivant acte reçu par le notaire Baudouin MOERMAN, de résidence à Courtrai (Belgique), en date du 6 septembre 1996, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 25 septembre 1996 sous le numéro 960925-84 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Baudouin MOERMAN, de résidence à Courtrai (Belgique) en date du 2 avril 1997, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 24 avril 1997 sous le numéro 970424-204 et en date du 26 mars 1998, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 21 avril 1998 sous le numéro 980421-282, suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 725 du 29 septembre 1999, ledit acte contenant notamment confirmation du transfert du siège de la société à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 198 du 25 février 2003, ledit acte contenant notamment modification de la dénomination sociale en «CRM SERVICES», suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2405 du 27 décembre 2006, suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1877 du 30 juillet 2008, ledit acte contenant notamment modification de la dénomination sociale en «BFO Group International S.A.», et suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2644 du 23 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gregory DE GRAEVE, employé, demeurant à L-8395 Simmer, 46, Arelerstrooss.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jo CASTELAIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), 25, Wilgendreef.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

2.- Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.

3.- Changement de la date de l'Assemblée générale ordinaire laquelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et modification afférente de l'article 13 des statuts.

4.- Démission du commissaire aux comptes actuel et nomination de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon et de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** La société est établie dans la commune de Mamer.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet Fournir des services à des personnes physiques ou morales en agissant en tant qu'intermédiaire ou en donnant conseil en ce qui concerne les opérations se rapportant aux assurances, et plus particulièrement le courtage par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans les domaines touchant à l'assurance, la consultance au sens large dans toutes les matières commerciales ou de marketing, fiscale, sociale, stratégique, actuarielle, statistique, informatique et patrimoniale.

Elle peut faire toutes opérations de courtage ou de commission et, d'une façon générale, elle peut réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou pouvant contribuer à son développement.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et/ou la représentation d'entreprises et pourra à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

La société peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise, de même nature ou ayant en tout ou partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société peut emprunter accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts avances ou garanties. Elle peut de même émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes. Notamment, la Société peut procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, dans le respect des normes légales.

La société pourra en outre procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations quelconques afin de faciliter les opérations liées à son objet ou qui peuvent simplement être utiles à la réalisation de l'objet ou le faciliter, même en faveur et pour le compte de tiers-clients.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée générale ordinaire laquelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée annuelle, doit être tenue chaque année le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et décide de nommer FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 34.813, comme commissaire aux comptes pour une durée d'un an.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gregory DE GRAEVE, Jo CASTELAIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 avril 2015. Relation GAC/2015/3564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015066756/108.

(150076261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Sam AGNEW, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064476/16.

(150074449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Teleteam V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.444.753,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.614.

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TELETEAM V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.614 (la Société), constituée suivant les droits français et ayant changé la nationalité suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 18 février 2015 (les Statuts),

Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-75008 Paris, 68 Rue du Faubourg Saint Honoré, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro RCS B 419 838 545,

représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million quatre cent trente-deux mille deux cent cinquante-trois euros (1.432.253.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-trois euros (1.444.753.- EUR) par l'émission d'un million quatre cent trente-deux mille deux cent cinquante-trois (1.432.253) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par des versements en espèces par sept (7) nouveaux associés, à savoir:

a) MRN INVEST souscrit 381.369 parts sociales;

- b) JL INVEST S.à.r.l. souscrit 368.870 parts sociales;
 - c) ALEPH INVEST S.à.r.l. souscrit 381.369 parts sociales;
 - d) M. François de Mitry souscrit 163.443 parts sociales;
 - e) M. Christian Couturier souscrit 75.000 parts sociales;
 - f) MAMCO SAS souscrit 6.722 parts sociales;
 - g) M. Thibault Surer souscrit 55.480 parts sociales;
- et renonciation de l'associé Astorg Partners SAS à son droit de souscription préférentiel;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus; et

4. Divers.

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un million quatre cent trente-deux mille deux cent cinquante-trois euros (1.432.253.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-trois euros (1.444.753.- EUR) par l'émission d'un million quatre cent trente-deux mille deux cent cinquante-trois (1.432.253) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Renonciation - Souscription - Libération

Et ainsi l'associé actuel, Astorg Partners SAS, prénommée, renonce expressément à son droit de souscription.

Sont ensuite intervenu aux présentes:

1. MRN INVEST, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.732,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-neuf (381.369) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-neuf euros (381.369.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

2. JL INVEST S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.434,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent soixante-huit mille huit cent soixante-dix (368.870) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent soixante-huit mille huit cent soixante-dix euros (368.870.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

3. ALEPH INVEST S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.431,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-neuf parts (381.369) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-neuf euros (381.369.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

4. Monsieur François de Mitry, résidant 4 Pembroke Villas, W86PG London, United Kingdom,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à cent soixante-trois mille quatre cent quarante-trois (163.443) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de cent soixante-trois mille quatre cent quarante-trois euros (163.443.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

5. Monsieur Christian Couturier, résidant 111bis rue de Courcelles, F-75017 Paris,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

6. MAMCO SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-75017 Paris, 111bis rue de Courcelles, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801 691 320,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à six mille sept cent vingt-deux (6.722) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de six mille sept cent vingt-deux euros (6.722.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

6. Monsieur Thibault Surer, résidant 144 Bis Boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt (55.480) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt euros (55.480.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total d'un million quatre cent trente-deux mille deux cent cinquante-trois euros (EUR 1.432.253,-) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage.

L'Associé unique décide d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, désormais détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
ASTORG PARTNERS SAS	12.500
MRN INVEST	381.369
JL INVEST S.à.r.l.	381.369
ALEPH INVEST S.à.r.l.	368.870
Monsieur François de Mitry	163.443
Monsieur Christian Couturier	75.000
MAMCO SAS	6.722
Monsieur Thibault Surer	55.480
TOTAL	<u>1.444.753</u>

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-trois euros (1.444.753.- EUR) représenté par un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-trois (1.444.753) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Moens-Colleaux et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8354. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015066707/146.

(150076329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Sam AGNEW, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064477/16.

(150074452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

TC Proactive III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 750.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.799.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TC Three Limited, an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1- 1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number 276996 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Laura ARCHANGE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barbados, on April 16th, 2015.

Such appearing party is the sole shareholder of TC Proactive III S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 182.799 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 12th, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3319 on December 31st, 2013. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on June 12th, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2311 on August 29th, 2014.

All the seven hundred and fifty thousand (750,000) shares of the Company with a par value of one U.S. Dollar (USD 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seven hundred fifty thousand U.S. Dollar (USD 750,000) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the dissolution and opening of the liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
3. Approval of the interim accounts of the Company.
4. Discharge of the managers of the Company.
5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution

In compliance with the Law, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to open the liquidation of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint PANDOMUS, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 146.540 and represented by Mr John WANTZ, private employee, as liquidator of the Company, for an indefinite term.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the General Meeting.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period he will fix.

The liquidator may, within the context of his mandate, require the assistance of any legal or accounting experts or any other expert the assistance of which would be required for the proper performance of his mandate.

The liquidator shall pay all the debts and liabilities to the extent known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, shall be distributed in kind or in cash by the liquidator to the sole shareholder.

Third resolution

The General Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the financial period from January 1st, 2015 to the date of this meeting (being the date of the dissolution of the Company) (the "2015 Period"), which are attached to these minutes as Appendix 1 (the "Interim Accounts").

Fourth resolution

In consideration of the third resolution, the General Meeting grants discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates during the 2015 Period; such discharge shall be valid only if the Interim Accounts contain no omission or false information concealing the true situation of the Company and, with regard to any acts carried out which fall outside the scope of the articles of incorporation of the Company.

There being no further business, the General Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the General Meeting, the members of the board of the General Meeting, all of whom are known to the undersigned notary by their names, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing his wish to sign.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TC Three Limited, une société exemptée à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 276996 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Laura ARCHANGE, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Barbados, le 16 avril 2015.

La partie comparante est la seule associée de TC Proactive III S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.799, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3319 en date du 31 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du même notaire du 12 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2311 en date du 29 août 2014.

Toutes les sept cent cinquante (750.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (1.- USD) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille U.S. Dollars (750.000.- USD) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution et ouverture de la liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Approbation des comptes intérimaires de la Société.
4. Décharge des gérants de la Société.
5. Autres.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

En conformité avec la Loi, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de nommer PANDOMUS, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540, représentée par Monsieur John WANTZ, salarié, en tant que liquidateur, pour une durée indéterminée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander d'autorisation supplémentaire à l'assemblée des associés.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, pour des opérations spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs.

Le liquidateur peut, dans le cadre de son mandat, requérir l'assistance d'experts dans le domaine juridique ou comptable, ou tout autre expert dont l'assistance est requise afin d'assurer la bonne exécution de son mandat.

Le liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué en nature et en espèces par le liquidateur à l'actionnaire unique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 à la date de cette assemblée (étant la date de la dissolution de la Société) (la «Période 2015»), joints en Annexe 1 de ce procès-verbal (les «Comptes Intérimaires»).

Quatrième résolution

Compte tenu de la troisième résolution, l'Assemblée donne décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats au cours de la Période 2015; cette décharge ne sera valable qu'à la condition que les Comptes Intérimaires ne contiennent ni omission, ni fausse information dissimulant la véritable situation de la Société et, concernant tout acte réalisé en dehors des limites des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture donnée à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire instrumentant respectivement par, leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé son désir de signer le présent acte.

Signé: L. Archange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2015. 2LAC/2015/9176. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015067416/146.

(150077292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Advensys Conseil LTD, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.203.

Procès-verbal de modification des pouvoirs des représentants de la succursale

Je soussigne Irfan ABDUL, Directeur de la société Advensys Conseil LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 07464304) et représentant de la succursale Advensys Conseil SARL (N° immatriculation: B176203) souhaite modifier la succursale Advensys Conseil SARL à 49 Duarrefstrooss, L-9964 Huldange.

Mademoiselle Marion POIGNARD a le pouvoir d'engager la succursale vis à vis des tiers par sa signature conjointe avec celle du représentant de la succursale Irfan ABDUL.

Monsieur Irfan ABDUL a le pouvoir illimité et unique d'engager la succursale vis-à-vis des tiers par sa seule signature.
Irfan ABDUL.

Référence de publication: 2015064478/16.

(150074130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.660.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Sam AGNEW, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064479/16.

(150074451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Bemo Europe - Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.452.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30/01/2015

Première résolution:

L'assemblée prend note de la démission de M. Yordan OBEGI, né le 19/04/1956 à Alep, Syrie, demeurant Immeuble Zoghzaghi Rue Sursock 182, Beyrouth, Liban de son mandat d'administrateur, mandat expirant initialement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra durant l'année 2016.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, Mademoiselle Marie OBEGI, née le 15 août 1991 à Neuilly-sur-Seine, France demeurant 193 Avenue C, NY 10009, New-York, USA. Son mandat débutera à la date de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra durant l'année 2016.

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVEE
26, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015064573/22.

(150074155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.861,73.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Sam AGNEW, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064480/16.

(150074450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Alghero Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: MXN 211.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.996.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Sam AGNEW, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064481/15.

(150074447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ACR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 93.310.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 avril 2015 que:

1. La société EAM S.A. est remplacée dans sa fonction d'administrateur par la société CLAIRMONT S.A. avec siège social au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg représentée par Monsieur Raymond FRITSCH, au 27 Rue Alfred de Musset demeurant L-2175 Luxembourg, qui achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Raymond FRITSCH demeurant au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg, et les mandats d'administrateurs de Monsieur Raymond FRITSCH demeurant au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg, et de Sara SZYLAR avec adresse professionnelle au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg, sont renouvelés pour une période de 5 ans qui prendra fin en 2020.

3. Madame Manuela Maraité est remplacée dans sa fonction de commissaire aux comptes par Madame Sara SZYLAR avec adresse professionnelle au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg qui achèvera le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait conforme
ACR SERVICES S.A.

Référence de publication: 2015064500/23.

(150074721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.009.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015064482/14.

(150074212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Alteralia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 188.217.

Extrait des résolutions prises par les gérants, en date du 30 avril 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- constatation du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Ingor Meuleman, gérant, qui réside désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2015064483/13.

(150074648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Bigcodetech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 189.664.

Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales signé le 24 avril 2015:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 11 août 2014, entre:

1. La société VICTORY BUSINESS CENTER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, numéro 174.540;

Et

2. La société Toppoint Investments Limited, ayant son siège social au 42, Strovolos, 2028, Nicosia, Chypre, enregistrée au «Registrar of Companies» sous le numéro HE 340015;

Il en résulte ce qui suit:

La société VICTORY BUSINESS CENTER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, numéro 174.540,

déclare céder à la société Toppoint Investments Limited, ayant son siège social au 42, Strovolos, 2028, Nicosia, Chypre, enregistrée au «Registrar of Companies» sous le numéro HE 340015,

12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BIGCODETECH S.à r.l. établie et ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.664.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIGCODETECH S.à r.l.

Référence de publication: 2015064576/27.

(150073974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Dépôt rectificatif du document déposé en date du 27/04/2015. Référence: L150071495

En vertu d'une résolution de l'associé unique en date du 25 janvier 2015 et d'une résolution circulaire du conseil d'administration datée du 23 janvier 2015, M. Manuel San Salvador Caballero, né le 12 décembre 1965 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement à rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg, a été nommé comme administrateur-délégué avec effet au 2 avril 2015 et non pas le 23 janvier 2015 comme mentionné dans le dernier dépôt; et ce pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064489/14.

(150074154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Aptean Parent Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.191.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A
- Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Aptean Parent Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064491/25.

(150074176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.823.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 20 avril 2015

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015:

- Mr. François BROUXEL, administrateur
- Mr. Jeremy CADLE, administrateur
- Mr. Peter NORRIS, administrateur
- Mr. Jean-François BAHIER, administrateur et Président permanent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064519/15.

(150073888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Asterina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.119.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mars 2015

1. Madame Doina POPESCU, administrateur de sociétés, née le 11 août 1965 à Bucarest (Roumanie), demeurant professionnellement à 13, Banul Antonache street, R-011663 Bucarest 1 (Roumanie), a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Pierre MELLINGER, administrateur de sociétés, né le 6 août 1954 à Bordeaux (France), demeurant professionnellement à Stratos Office Center, Ul. Skorupki 5, 1^{er} étage, PL-00546 Varsovie (Pologne), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. Le mandat de gérant de Monsieur Douwe TERPSTRA a été re-classifié de gérant A en gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24.4.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asterina Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064493/20.

(150074072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 avril 2015 a pris acte:

- de la démission (i) de Monsieur Marnix ARICKX, avec effet au 31 août 2014 et (ii) de Madame Charlotte DENNERY, avec effet au 18 mars 2015.

- et de la nomination de Madame Sylvie BAIJOT et Monsieur Laurent NICOLAÏ DE GORHEZ comme nouveaux administrateurs de BNPP IP Lux avec effet au 18 mars 2015 pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2016.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats de:

- Monsieur Marc RAYNAUD; Président; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

- Monsieur Stéphane BRUNET; Administrateur et Administrateur-Délégué; 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg

- Monsieur Anthony FINAN; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

- Monsieur Carlo THILL; Administrateur; 50 Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Monsieur Pascal BIVILLE; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2016.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2015 que le Conseil d'Administration de BNPP IP Lux est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marc RAYNAUD; Président; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

- Monsieur Stéphane BRUNET; Administrateur et Administrateur-Délégué; 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg

- Monsieur Anthony FINAN; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

- Monsieur Carlo THILL; Administrateur; 50 Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Monsieur Pascal BIVILLE; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France

- Madame Sylvie BAIJOT; Administrateur; 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg

- Monsieur Laurent NICOLAÏ DE GORHEZ; Administrateur; 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg

Pour extrait conforme
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG
Référence de publication: 2015066167/34.
(150076146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Abertas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.833.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

ABERTAS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064495/14.

(150074622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ABM Lux Menuiserie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 194.894.

Par la présente, je vous informe que la société «ABM LUX Menuiserie SARL» immatriculée sous numéro B194894 annonce son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est le 38 Grand rue 9905 Troisvierges

Stefano BOSSI

Directeur

Référence de publication: 2015064496/12.

(150074494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.055.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2015:

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

* Monsieur Axel MAY, Administrateur

* Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

- décide de nommer Monsieur Raymond Glodé comme Président et administrateur du Conseil d'Administration pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

- décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE AUDIT S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de: Administrateur et Président:

Administrateur et Président:

- Monsieur Raymond GLODE, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Axel MAY, demeurant professionnellement au 17, Am Pilgerrain, D-61342 BAD HOMBURG,

- Monsieur Jean HECKMUS, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises Agréé:

DELOITTE AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015065046/28.

(150074692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 24 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016:

Mme Pauline Engelberts résidant à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas

Mr Stéphane Corsaletti résidant à 3 avenue Hoche, 75008 Paris, France

Mr Edwin Geerlings résidant à Foppingadreef 22, 1000 EA Amsterdam, Pays-Bas

Mr François-Xavier Gennetais résidant à 3 avenue Hoche, 75008 Paris, France

2) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2016:

- PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Luxembourg, le 30 Avril 2015.

Pour ABN Amro Multi-Manager Funds

Référence de publication: 2015064497/20.

(150074932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 38.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires tenue à Contern le 28 avril 2015

Les actionnaires décident unanimement

1. de réélire en tant que Réviseur d'Entreprises KPMG Luxembourg, Société Coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

2. d'élire en tant que membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016:

i. Mr. Peter A. Irvine, CEO

ii. Mr. John Cole Miller, Président Europe

En outre, les actionnaires décident unanimement:

1. d'accepter la démission de M. Kenichi Kikuchi en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration et délégué à la gestion journalière, avec effet à partir du 1^{er} mai 2015;

2. Les actionnaires décident unanimement de nommer M. Jan G. Foellings, demeurant 205 E 59th Street, #14C, New York, NY 10022 (USA) administrateur, membre du conseil d'administration et délégué à la gestion journalière, avec effet à partir du 1^{er} mai 2015 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016, avec pouvoir de signature conjointe avec M. Marc Schroeder pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de M. John C. Miller;

3. d'accepter la démission de M. Hirofumi Murooka en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration et délégué à la gestion Journalière, avec effet à partir du 1^{er} mai 2015;

4. Les actionnaires décident unanimement de nommer M. Yoshihiro Nomi, demeurant 1-11-5, Fujimigaoka, Utsunomiya-shi, Tochigi, 320-0011 (Japon) administrateur, membre du conseil d'administration et délégué à la gestion journalière, avec effet à partir du 1^{er} mai 2015 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016, avec pouvoir de signature conjointe avec M. Marc Schroeder pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de M. John C. Miller;

5. Les actionnaires décident unanimement de nommer M. John Cole Miller Président du Conseil d'Administration;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 4 mai 2015.

Pour *DUPONT TELJIN FILMS Luxembourg S.A.*

René Tasch

Référence de publication: 2015066263/34.

(150076262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

AC Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015064498/13.

(150074272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.782.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

In the year two thousand fifteen, on the ninth of April

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15536 and having its principal place of business at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner,

Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15537 and having its principal place of business at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner,

both of them represented by Arlette Siebenhaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- they are the sole actual partners of Resolution IV Holdings S.à r.l., "the Company", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 9, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1472 of 13 June 2012. The articles of incorporation have been modified the last time on 23 December 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 417 of 16 February 2015.

- the Company's capital is set at SIX MILLION SIX HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (6,624,000.-GBP) divided into (i) thirty-six thousand (36,000) ordinary share quotas; (ii) two hundred eighty-eight thousand (288,000) Class B share quotas and (iii) six million three hundred thousand (6,300,000) Class C share quotas, of one Great Britain Pound (1.00 GBP) each;

- the partners have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create two new classes of share quotas, namely the Class D and E Shares.

Second resolution

It is resolved to increase the subscribed capital by FOUR MILLION ONE HUNDRED FIFTY-EIGHT THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (4,158,000 GBP) to bring it from its present amount of SIX MILLION SIX HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (6,624,000.- GBP) to TEN MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY-TWO THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (10,782,000.-GBP) by the issuance of:

(i) 4,032,000 (four million thirty-two thousand) additional new Class D share quotas in connection with the Roslin Investment, with a par value of one Great Britain Pound (1.00 GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares and;

(ii) 126,000 (one hundred twenty-six thousand) additional new Class E share quotas in connection with the Zealous Investment, with a par value of one Great Britain Pound (1.00 GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

It is resolved to state and accept the subscription of new share quotas as follows:

- 2,816,000 (two million eight hundred sixteen thousand) Class D shares, being subscribed by RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-TE, LP and to accept the full payment by conversion of part of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP, against the Company, i.e. two million eight hundred sixteen thousand Great Britain Pounds (2,816,000 GBP).

- 1,216,000 (one million two hundred sixteen thousand) Class D shares, being subscribed by RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-T, LP and to accept the full payment by conversion of part of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV-T, LP, against the Company, i.e. one million two hundred sixteen thousand Great Britain Pounds (1,216,000 GBP).

- 88,000 (eighty-eight thousand) Class E shares, being subscribed by RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-TE, LP and to accept the full payment by conversion of part of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV TE, LP, against the Company, i.e. eighty-eight thousand Great Britain Pounds (88,000 GBP).

- 38,000 (thirty-eight thousand) Class E shares, being subscribed by RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-T, LP and to accept the full payment by conversion of part of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV-T, LP, against the Company, i.e. thirty-eight thousand Great Britain Pounds (38,000 GBP).

The value of the receivables have been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per March 31, 2015 and by way of certificates issued by the management of the Company dated 03 April 2015.

The said balance sheet and the certificates, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

It is resolved to amend accordingly article 6.1 of the articles of association, to read as follows:

“The capital is set at TEN MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY-TWO THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (10,782,000.- GBP) divided into:

- thirty-six thousand (36,000) Ordinary Shares,
 - two hundred eighty-eight thousand (288,000) Class B Shares,
 - six million three hundred thousand (6,300,000) Class C Shares,
 - four million thirty-two thousand (4,032,000) Class D Shares,
 - one hundred twenty-six thousand (126,000) Class E Shares.
- each with a nominal value of one Great Britain Pound (1.00 GBP).”

Fourth resolution

It is resolved to amend accordingly article 6.3 of the articles of association, to read as follows:

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class, including for the avoidance of doubt any share premium (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class B relates to the Tobermory Investment,

Class C relates to the Poznan Investment,

Class D relates to the Roslin Investment,

Class E relates to the Zealous Investment.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., un Limited Partnership constitué sous les lois anglaises, enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships en Angleterre et Pays de Galles, sous le numéro LP15536, ayant son adresse au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, dûment représenté par Resolution IV General Partner Limited, une limited company, constituée sous les lois de Jersey, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, son gérant,

Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., un Limited Partnership constitué sous les lois anglaises, enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships en Angleterre et Pays de Galles, sous le numéro LP15537, ayant son adresse au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, dûment représenté par Resolution IV General Partner Limited, une limited company, constituée sous les lois de Jersey, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, son gérant,

ici représentés par Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de Resolution IV Holdings S.à r.l., «la Société», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1472 du 13 juin 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 23 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 417 du 16 février 2015.

- Que le capital de la Société est fixé à SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.624.000- GBP) représenté par (i) trente-six mille (36,000) parts sociales ordinaires; (ii) deux cent quatre-vingt huit mille (288,000) parts sociales de Classe B; (iii) six millions trois cent mille (6.300.000)parts sociales de Classe C, de UNE LIVRE STERLING (1.00 GBP) chacune;

- Que les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer deux nouvelles classes de parts sociales, à savoir la classe D et la classe E.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE MILLION CENT CINQUANTE-HUIT MILLE LIVRES STERLING (4.158.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.624.000- GBP) à DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE LIVRES STERLING (10.782.000.- GBP) par l'émission de:

- 4.032.000 (quatre millions et trente-deux mille) parts sociales nouvelles, de Classe D, relatives à l'Investissement Roslin, d'une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (1.00 GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et

- 126.000 (cent vingt-six mille) parts sociales nouvelles, de Classe E, relatives à l'investissement Zealous, d'une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (1.00 GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

- Deux millions huit cent et seize mille (2.816.000) parts sociales nouvelles de Classe D, par Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP détient envers la Société c'est-à-dire DEUX MILLIONS HUIT CENT ET SEIZE MILLE LIVRES STERLING (2.816.000.- GBP).

- Un million deux cent et seize mille (1.216.000) parts sociales nouvelles de Classe D, par Resolution Real Estate Fund IV-T, LP et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution Real Estate Fund IV-T, LP détient envers la Société c'est-à-dire UN MILLION DEUX CENT ET SEIZE MILLE LIVRES STERLING (1.216.000.-GBP).

- Quatre-vingt huit mille (88.000) parts sociales nouvelles de Classe E, par Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP détient envers la Société c'est-à-dire QUATRE-VINGT HUIT MILLE LIVRES STERLING (88.000.- GBP).

- Trente-huit mille (38.000) parts sociales nouvelles de Classe E, par Resolution Real Estate Fund IV-T, LP et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution Real Estate Fund IV-T, LP détient envers la Société c'est-à-dire TRENTE-HUIT MILLE (38.000.- GBP).

La valeur des créances ont été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 31 mars 2015 ainsi que par le biais de certificats émis par la gérance de la Société daté du 03 avril 2015.

Le bilan ci-dessus mentionné et les Certificats, après avoir été signés ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6.1 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE LIVRES STERLING (10.782.000.- GBP) représenté par:

- trente-six mille (36.000) parts sociales ordinaires;
 - Deux cent quatre-vingt-huit mille (288.000) parts sociales de Classe B;
 - Six millions trois cent mille (6.300.000) parts sociales de Classe C;
 - Quatre millions et trente-deux mille (4.032.000) parts sociales de Classe D;
 - Cent vingt-six mille (126.000) parts sociales de Classe E
- de UNE LIVRE STERLING (1.00 GBP.-) chacune.»

Quatrième résolution

Il a également été décidé de modifier l'article 6.3 des statuts afin de le lire comme suit: «L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»).

Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière et, y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe B est relative à l'Investissement Tobermory.

La Classe C est relative à l'Investissement Poznan.

La Classe D est relative à l'investissement Roslin.

La Classe E est relative à l'investissement Zealous.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11648. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015066622/203.

(150076157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Aerogolf Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.663.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants en date du 2 février 2015 que la personne suivante a été nommée, avec effet au 2 février 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Ian Forsyth, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Senningerberg, le 30 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015064501/21.

(150074657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Mac's Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.650.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.901.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Mac's Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,650,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), Luxembourg under number B 152.901 (the "Company").

There appeared

9121-2738 Québec Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registre des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,650,000 (two million six hundred fifty thousand) ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment to articles 15 and 16 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it ends on the last Sunday of April of each year. As a consequence, the current financial year of the Company started on January 1, 2015 will end on Sunday April 26, 2015.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution it is resolved to amend articles 15 and 16 of the articles of association of the Company, to read as follows:

“ **Art. 15. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing that by the statutory auditor or the supervisory board if any, or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting, shall be sent to each registered shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken at the majority of votes cast, by shareholder(s) present or represented and entitled to cast a vote.

However general meetings of shareholders convened to amend the Articles (extraordinary general meetings) validly decide only where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted at the first or second meeting by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of October or on the following business day if such day is a public holiday”.

“ **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company ends each year on the last Sunday of April”.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Mac's Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2.650.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 152.901 (la «Société»).

A comparu

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et immatriculée auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.650.000 (deux millions six cent cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente des articles 15 et 16 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il se termine le dernier dimanche d'avril de chaque année. En conséquence, l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2015 s'achèvera le dimanche 26 avril 2015.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 15 et 16 des statuts de la Société afin qu'ils soient lus comme suit:

« **Art. 15. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance, s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre, un fax, ou un email) un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par les actionnaires présents ou représentés disposant d'un droit de vote.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social de la Société est représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul.

Lorsque la tenue d'assemblées générales est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième jeudi du mois d'octobre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié».

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société se termine chaque année le dernier dimanche d'avril».

Estimations des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015066494/141.

(150075965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Agata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 181.089.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 Avril 2015 à 11.00 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet à la date de la présente.

Référence de publication: 2015064503/11.

(150074924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

GK-Ascofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Agence Lux-Assur S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6771 Grevenmacher, 12C, rue Pietert.

R.C.S. Luxembourg B 125.910.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gaston KRAUS, comptable, né à Luxembourg, le 8 mai 1960, demeurant à L-6771 Grevenmacher, 12C, rue Pietert.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée «Agence Lux-Assur S.à r.l.», avec siège social à Bridel, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 7 juin 2007, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de transférer le siège social de la Société de Bridel à L-6771 Grevenmacher, 12C, rue Pietert et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Grevenmacher.»

Deuxième résolution:

L'associé décide de modifier la dénomination de la Société en GK-ASCOFI S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de GK-ASCOFI S.à r.l.»

Troisième résolution:

L'associé décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées. Elle pourra également assumer tous travaux de secrétariat.

La société a en outre pour objet de réaliser pour le compte de tiers, l'organisation de services comptables et de conseil, ainsi que tous les services en matière de décomptes de salaires et de secrétariat social.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. KRAUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12128. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015066817/43.

(150077259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

AGHR AubRiv SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.891.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 29 avril 2015:

- que la démission de M. Mario Cohn en tant que membre du conseil de surveillance est acceptée avec effet au 31 octobre 2014;

- que M. Wim Ritz avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée membre du conseil de surveillance avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064504/16.

(150074890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la Société en date du 27 avril 2015

En date du 27 avril 2015, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Olivier HAMOU

- Madame Véronique NAHOÉ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

AIM Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064506/19.

(150074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.129.

En date du 16 décembre 2014, Build Holding S.à r.l. «Cessionnaire», société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 155 125 (société absorbante) et Build Management S.A. Participations S.C.A. «Cédant», société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 155 128 (société absorbée) et associé unique de Build Finance S.à r.l., ont fusionné.

Il résulte de cette fusion que quatre cent cinquante-deux mille cinq cent (452.500) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Build Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064564/19.

(150074519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AL Securitisation Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.146,14.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.949.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 24 avril 2015

En date du 24 avril 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Daniel ROSENBERG, gérant de catégorie A

- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de catégorie B

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

AL Securitisation Limited

Signature

Référence de publication: 2015064508/23.

(150074077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 169.405.

EXTRAIT

Au lieu de:

En date du 12 décembre 2014, le Conseil d'administration a coopté à la fonction de CEO et d'administrateur Monsieur Michele SOFISTI, administrateur de sociétés, né le 30 septembre 1957 à Bormio (Italie) et domicilié 2 Chemin du Pontet; CH-2013 Colombier (Suisse) en remplacement de Monsieur Aymeric CHAUMET, CEO et administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration a également coopté en remplacement de Monsieur Alain CHAUMET, administrateur démissionnaire, Monsieur Alban CHAUMET, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1976 à Paris (France), et domicilié Flat 3, 41 Pembridge Villas, Londres, W11 3EP (Royaume-Uni).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Référence de publication: L150016362.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Il y a lieu de lire:

En date du 12 décembre 2014, le Conseil d'administration a coopté à la fonction de CEO et d'administrateur Monsieur Michele SOFISTI, administrateur de sociétés, né le 30 septembre 1957 à Bormio (Italie) et domicilié 2 Chemin du Pontet; CH-2013 Colombier (Suisse) en remplacement de Monsieur Aymeric CHAUMET; domicilié au 22 Sheperdess Walk, N17 7LB Londres (Royaume-Uni), nommé aux fonctions d'administrateur et de CEO en date du 28 juillet 2012, dont le mandat doit prendre fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018; CEO démissionnaire.

Le Conseil d'administration a également coopté en remplacement de Monsieur Alain CHAUMET, administrateur démissionnaire, Monsieur Alban CHAUMET, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1976 à Paris (France), et domicilié Flat 3, 41 Pembridge Villas, Londres, W11 3EP (Royaume-Uni).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064901/31.

(150074875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AL.VE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 avril 2015 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AL. VE S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015064509/14.

(150073905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Aliroso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.601.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

ALIROSO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015064512/13.

(150074168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

DATAPV & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Petange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 193.176.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de DATAPV & CIE tenue au siège social le 24 avril 2015 à 9 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la cession des parts comme suit:

- Monsieur Jeroen Reijnen, demeurant Irislaan 39, 3550 Heusden Zolder cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant Pleinstraat 38, 3570 Alken

- Monsieur Christophe Vandendriessche, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant à Pleinstraat 38, 3570 Alken

- Monsieur Maxim Vanmanshoven, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant à Pleinstraat 38, 3570 Alken

2. L'Assemblée constate la distribution des parts sociales comme suit:

- 4.650 parts sociales détenues par Jeroen Reijnen

- 4.650 parts sociales détenues par Christophe Vandendriessche

- 4.650 parts sociales détenues par Maxim Vanmanshoven

- 4.650 parts sociales détenues par Arne Palmaerts

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Christophe Vandendriessche / Maxim Vanmanshoven / Jeroen Reijnen

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015064694/27.

(150074825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Ambrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.751.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Copie certifiée conforme

N. GARROUCHE / Olivier GRANBOULAN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015064518/14.

(150074669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ARB Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.630.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.801.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 17 mars 2015

A l'unanimité, les Administrateurs décident:

- d'approuver la nomination de Monsieur Stéphane ALLART en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015064521/14.

(150074369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Meenie GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.630.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 avril 2015

En date du 30 avril 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Madame Marie DRUINAUD, née le 4 août 1975, à Paris, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Marie DRUINAUD, administrateur de catégorie A
- Monsieur Peter A. MANN, administrateur de catégorie A
- Monsieur Thomas J. SCHULZ, administrateur de catégorie A
- Monsieur Olivier DORIER, administrateur de catégorie B
- Monsieur Patrick FENN, administrateur de catégorie B
- Monsieur Gérard LOUIS-DREYFUS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Meenie GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2015064997/26.

(150074484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Arco Di Tito Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.194.

—
Décision prise par le Conseil d'Administration le 16 avril 2015

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 16 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

ARCO DI TITO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015064523/15.

(150074472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

**CIE Luxembourg SVS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CIE Property S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.371.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

BC Partners Holdings Limited (the "Sole Shareholder"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, registered with the Guernsey Registry under number 29682,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 April 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the holder of all the shares in CIE Property S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 114.371, and incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 906 on 9 May 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the thousand two hundred forty (1,240) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. amendment of the corporate denomination of the Company from “CIE Property S.à r.l.” to “CIE Luxembourg SVS S.à r.l.”; and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CIE LUXEMBOURG SVS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend the corporate denomination of the Company from “CIE Property S.à r.l.” to “CIE Luxembourg SVS S.à r.l.”.

As a result of the above, the article 1 of the articles of association of the Company shall be amended to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CIE LUXEMBOURG SVS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

There being no further item to be discussed on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L’an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

BC Partners Limited (l’«Associé Unique»), une private limited company constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 29682,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration en date du 29 avril 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l’associé unique et détenant l’ensemble des parts sociales émises dans CIE Property S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.371, constituée le 23 décembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 9 mai 2006.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d’arrêter comme suit:

(A) L’Associé Unique détient l’ensemble des mille deux cent quarante (1.240) parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l’ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de «CIE Property S.à r.l.» en «CIE Luxembourg SVS S.à r.l.», et modification subséquente de l’article 1^{er} des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CIE Luxembourg SVS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Sur ce l’Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «CIE Property S.à r.l.» en «CIE Luxembourg SVS S.à r.l.».

En conséquence, l’article 1^{er} des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CIE Luxembourg SVS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: DAC/2015/7208. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 mai 2015.

Référence de publication: 2015066225/93.

(150076484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Verwaltungsrat

Adressänderung Herr Dr. Hans Plattner, Mitglied des Verwaltungsrates und Administrateur Délégué von ARISA Assurances S.A.: alte Adresse: 55-57, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg-Stadt, Luxembourg; neue Adresse: 2A rue Ditert, L-8076 Bertrange, Luxembourg.

Luxembourg, den 29.04.2015.

Référence de publication: 2015064525/12.

(150073936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Luxtepro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 172.405.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitze zu Luxemburg,

Sind erschienen

1) Die Gesellschaft FORMENT LTD, mit Sitz in Dublin 18, Irland, The Courtyard, Carmanhall Road, Sandyford, eingetragen im Gesellschaftsregister von Dublin, unter der Nummer 400840,

hier vertreten durch Herrn Michael ERNZERHOF, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, 6, avenue Guillaume,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

2) INDIRAMEDIA S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse,

hier vertreten durch Herrn Christoph WEYER, mit Wohnsitz in Überherrn, Baroniestrasse, 15 (Deutschland), handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Die Erschienenen handeln in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LUXTECPRO S.à r.l.“, mit Sitz in Roedt, welche gegründet wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2902 vom 29. November 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. August 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2590 vom 17. Oktober 2013.

Die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, erklären sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden und ersuchen den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-5442 Roedt, 54, rue de Remich nach L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung, wie folgt abgeändert:

„**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. ERNZERHOF, C. WEYER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11647. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Mai 2015.

Référence de publication: 2015066492/42.

(150076144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Verwaltungsrat

Adressänderung Herr Dr. Hans Plattner, Mitglied des Verwaltungsrates und Administrateur Délégué von ARISA Ré: alte Adresse: 55-57, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg-Stadt, Luxembourg; neue Adresse: 2A rue Ditert, L-8076 Bertrange, Luxembourg.

Luxemburg, den 29.04.2015.

Référence de publication: 2015064526/12.

(150073935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Armador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.755.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxemburg, le 30 avril 2015.

ARMADOR S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2015064528/13.

(150074382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Angelmar SPV 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.642.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 avril 2015:

- Acceptation de la démission de Madame Martha Sofia Caballero en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 avril 2015.

- Nomination en remplacement du membre du conseil de surveillance démissionnaire avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, de Madame Nerea Nazabal Jiménez, née

le 10 février 1978 à Las Palmas, Iles Canaries, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

* Monsieur Nicolas Cressot

* Monsieur Benoît Vigne

- Confirmation de la composition du conseil de surveillance de la Société:

* Monsieur Nicolas Cressot

* Monsieur Benoît Vigne

* Madame Nerea Nazabal Jiménez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015066796/29.

(150077250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Arthur, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.517.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Arthur S.A.

Référence de publication: 2015064532/15.

(150074733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Highstreet II PropCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.509.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of April.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Corestate HIGHSTREET II HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), with registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 192982,

here represented by Mr Marc FRANTZ, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 20th April 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "HIGHSTREET II PropCo I S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euro), represented by 35,000 (thirty-five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net

profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Corestate HIGHSTREET II HoldCo S.à r.l.	35,000 (thirty-five thousand) shares
Total:	35,000 (thirty-five thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). The sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Matthias Sprenker, born on 21 February 1954 in Mülheim an der Ruhr (Germany), with professional address at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey; and

2. the registered office is established at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof, the undersigned notary, has signed on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Corestate HIGHSTREET II HoldCo S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, dessen Gesellschaftskapital EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) beträgt, mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 192982,

vertreten durch Herrn Marc FRANTZ, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, am 20. April 2015.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung .HIGHSTREET II PropCo I S.à r.l... (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 35.000 (fünfunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 35.000 (fünfunddreißigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Geschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Geschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschaftersbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilerwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Geschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Geschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Geschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde.

Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach dem Artike 69(2) des abgeänderten Gesetzes vom 19 Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister, wie abgeändert, keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Corestate HIGHSTREET II HoldCo S.à r.l.	35.000 (fünfunddreizigtausend) Anteile
Total:	35.000 (fünfunddreizigtausend) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 35.000,- (fünfunddreizigtausend Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 1 (ein) Mitglied. Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird folgende Person für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Matthias Sprenker, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (D), mit Berufsanschrift in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; und

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation: DAC/2015/7073. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. Mai 2015.

Référence de publication: 2015067117/363.

(150077199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.198.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2015

Am 20. März 2015 um 12:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 23. April 2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015064535/16.

(150074183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.205.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2015

Am 20. März 2015 um 12:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 23. April 2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015064537/16.

(150074182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 88.463.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 09.09.2014

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNEE GESTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015064747/22.

(150074093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AXA Alternative Participations Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 94.233.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2015

Am 20. März 2015 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 23. April 2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015064539/15.

(150074185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Luxembourg Beach Soccer Association, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6A, porte de France.
R.C.S. Luxembourg F 10.379.

STATUTS

Entre les soussignés:

Steinmetz Julien, Franco-Luxembourgeois, Infirmier

46 rue principale, F- 57940 VOLSTROFF

Mikael Spezzacatena, Français, employé privé

3 place de la République, F-57440 ALGRANGE

Michele Spezzacatena, Luxembourgeois, employé urbanisme, police des bâtisses 6A Porte de France (appartement 321), L- 4360 ESCH SUR ALZETTE

Et tous ceux qui deviendront membre par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Luxembourg Beach Soccer Association Le siège est dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Art. 2. Il s'agit d'une section autonome qui a ses propres statuts et sa gestion indépendante.

Art. 3. Elle a pour objectifs:

- La pratique, l'encouragement et l'enseignement du Beach Soccer.
- L'organisation de rencontres sportives et de compétitions nationales et internationales.
- La représentation et la promotion du Luxembourg par le biais du Beach soccer.
- La coopération et l'entretien de rapports amicaux avec les sociétés sportives du Grand-duché et de l'étranger.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile en cours.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association «LBSA asbl», toute personne physique ou morale, désirant faire partie de l'association en présentant une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaire pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, dans le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de 3.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- En cas d'infraction grave aux présents statuts.
- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration.

Tous les membres doivent s'engager à observer strictement les statuts et règlements de l'association. Ils s'interdisent toute action de nature à porter préjudice aux dits Règlements et statuts.

Néanmoins un recours devant l'assemblée générale reste possible.

Cette dernière décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux Tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribué à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur simple convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, celle-ci stipulera l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit partiellement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Cependant, il sera possible de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Art. 11. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par l'intermédiaire de tout autre moyen jugé approprié.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple de votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Par ailleurs, il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un des tiers.

VI. Contribution et cotisation

Art. 16. Les membres fondateurs de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 Avril 1928 telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 Avril 1928 telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 Avril 1928 telle que modifiée.

Fait à Esch Sur Alzette, le 05 Mai 2015.

Le Président / Le Trésorier / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015067210/93.

(150077246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2015

Am 20. März 2015 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 23. April 2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015064541/15.

(150074184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

MDS Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.265.

L'an deux mille quinze, le quatorze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FGH GLOBAL SERVICES LTD, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à N2 0UX Londres, 10, Dunstan Close Royaume-Uni, inscrite auprès du «Companies House of England and Wales» sous le numéro 8579835

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MDS Immobilière S.à r.l.", ayant son siège social à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 174.265, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 6 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 4 mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

Référence de publication: 2015067237/39.

(150076704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Le Conseil d'Administration prend acte de la nomination, le 16 avril 2015, de Madame Sophie LE ROY, née le 13 juin 1977 à Paris, France, demeurant au 35 rue de la Roquette, F- 75 011 Paris, en tant que représentant permanent de PRO-PARCO Administrateur, en remplacement de Madame Marie-Hélène LOISON.

Certifié sincère et conforme

B.O.A. GROUP S.A.

Référence de publication: 2015064544/12.

(150074254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.467.125,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2015

1. Monsieur Daniel P. Florin a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

2. Monsieur Jim Diller, né à Akron, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 25 septembre 1952, demeurant professionnellement à 56, East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Biomet Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015064555/17.

(150073892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Global Value & Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, Centre Europe.
R.C.S. Luxembourg B 148.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 17 avril 2015 à 14h00

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Steffen Ronn JENSEN, Président et Administrateur,

6, Boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco.

* M. Marten Adriaan LANTING, Administrateur,

8, Avenue des Ligures, MC-98000 Monaco.

* M. Jakob KJELGAARD, Administrateur,

10, Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de H.R.T. Révision S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 24 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2015064844/25.

(150074728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.544,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.392.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2015

1. Monsieur Daniel P. Florin a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

2. Monsieur Jim Diller, né à Akron, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 25 septembre 1952, demeurant professionnellement à 56, East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Biomet S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064556/17.

(150073891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

FOYER, Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOYER S.A.» (en abrégé "FOYER"), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.199, constituée suivant acte notarié en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 4 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3534 du 25 novembre 2014 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur François TESCH, Président du conseil d'administration, résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Peter VERMEULEN, Directeur juridique, résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean MEDERNACH, Président de l'association luxembourgeoise des investisseurs privés INVESTAS, résidant professionnellement à 19, rue Bellevue, L-7214 Bereldange et Monsieur Dominique Laval, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 2 avril 2015 et numéro 979 du 13 avril 2015;
- b) au Luxemburger Wort le 1^{er} avril 2015 et le 13 avril 2015;

II. Des lettres de convocation contenant l'ordre du jour ont été envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 2 avril 2015.

III. Que les informations visées à l'article 73 de la loi sur les sociétés commerciales ont été mises à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'à ce jour;

IV.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Adaptation des articles 8 et 9 des statuts afin d'implémenter la conversion de l'ensemble des actions FOYER S.A. en actions nominatives pour le 17 février 2016.

2. Adaptation des articles 5 et 6 des statuts afin de supprimer les références au capital autorisé qui vient à échéance et qui ne sera pas prolongé.

3. Divers

V.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

VI.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 8.998.842 actions représentatives du capital social, 7.698.718 actions sont représentées à la présente assemblée.

VII.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société afin d'implémenter la conversion de l'ensemble des actions FOYER S.A. en actions nominatives pour le 17 février 2016.

Dès lors, l'assemblée générale décide de remplacer le texte actuel de l'article 8 des statuts par le texte suivant:

« **Art. 8.** A partir du 17 février 2016, toutes les actions sont nominatives.

Les actionnaires qui n'auraient pas converti leurs actions au porteur avant cette date ne seront ni convoqués, ni admis aux assemblées générales et ne recevront plus de dividendes avant d'avoir procédé à la conversion.

Les actions physiques au porteur devaient déjà être déposées pour le 17 février 2015 auprès du dépositaire nommé par la société et sont soumises aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur. Ces actions physiques au porteur sont également soumises à la conversion obligatoire en nominatif pour le 17 février 2016.»

L'assemblée générale décide par ailleurs de supprimer le paragraphe 9.2 à l'article 9 des statuts qui traite des actions physiques au porteur qui devront, elles aussi, être converties en actions nominatives.

Suite à la suppression du paragraphe 9.2, l'assemblée générale décide de supprimer également la numérotation «9.1».

Sur les 7.698.718 actions représentées à la présente assemblée, 7.698.718 votes ont été valablement exprimés, soit 85,55 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée avec 7.698.718 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'adapter les articles 5 et 6 des statuts afin de supprimer les références au capital autorisé qui vient à échéance et qui ne sera pas prolongé. Ces articles auront dorénavant la teneur suivante :

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent dix euros (44.994.210,-EUR) représenté par huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux (8.998.842) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

« **Art. 6.** En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre des actions appartenant à chacun d'eux; le droit de souscription préférentiel s'exercera dans le délai et aux conditions fixés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modifications des statuts, peut néanmoins limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Aucune action nouvelle ne pourra être émise au-dessous du pair.»

Sur les 7.698.718 actions représentées à la présente assemblée, 7.698.718 votes ont été valablement exprimés, soit 85,55% du capital social.

Cette résolution a été adoptée avec 7.698.718 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, 12, rue Léon Laval, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. TESCH, P. VERMEULEN, J. MEDERNACH, D. LAVAL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 24 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12641. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015067044/91.

(150077133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Calypsum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.889.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société CALYPSUM S.A., la fiduciaire FGA (Luxembourg) S.A., 53 Route d'Arlon, L-8211 Mamer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.096, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Référence de publication: 2015064621/11.

(150074460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.858,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064639/10.

(150074199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.
